



Ville de Plougastel-Daoulas **Conseil municipal exceptionnel du 5 mai 2020**

Affiché le 13 mai 2020

L'an deux mille vingt, le cinq mai deux mille vingt, à 18:00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire**.

Etaient présents :

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Jean-Jacques ANDRE, Françoise LOUEDEC, Bernard DE CADENET, Françoise MORVAN, Jean-Paul TOULLEC, Bernard NICOLAS, Michel CORRE, Gwenaëlle GOUENNOU, Catherine BOTHUAN, Michel PAUGAM, Nathalie BATHANY, Pascal JEULAND, Nathalie KERMEL, Stéphane MICHEL, Emilie LE MAITRE, François THOUROUDE, Gisèle LE GUENNEC, Joël LABAT, Maryannick GUVARCH, Gilles GRALL, Aude BURGER-CUZON, Serge BORVON, Laëtitia DOLLIU, Claire LE VOT, Yvan LACHUER, Stéphane LE GALL, Claudine ORVOEN

Etaient absents :

Raymond-Jean LAURET, François CORRE

Etaient représentés :

Patricia JOLLY, Haoua LE GALL

Secrétaire de séance : Madame Claudine ORVOEN

[2020-05-01 Modalités et validation des moyens de communication mis en place pour les réunions durant la période de la lutte contre la propagation du virus Covid-19](#)

L'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 prévoit dans son chapitre II article 6 que dans les collectivités territoriales et leurs groupements, le maire peut décider que la réunion de l'organe délibérant se tient par visioconférence ou à défaut audioconférence.

Sont déterminées par délibération au cours de cette première réunion :

- les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ;
- les modalités de scrutin.

Vote

Conseillers présents	29
Conseillers représentés.....	2
Ayant voté pour.....	31
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.